

COELACANTHE PLONGEE

8, Place du 11 Novembre

26000 VALENCE

Affiliation FFESSM n° : 14-26-0253

Agrément Jeunesse et Sports n° : 26-00-009

<http://coelacantheplongee.free.fr/>



AUTORISATION PARENTALE – SAISON 2026 – 2027

Selon les statuts de l'association déposés en préfecture, les membres actifs de moins de 18 ans révolus, doivent fournir une autorisation parentale, le jour de leur inscription, pour pouvoir pratiquer les activités du club.

Vous pouvez prendre connaissance des conseils de la FFESSM en matière de plongée pour les jeunes sur la page dédiée de la commission médicale à l'adresse ci-dessous :

<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Cette autorisation :

- est à renouveler chaque année.

- ne sera admise par le responsable que si elle est présentée par la personne signataire.

- ne saurait engager le Club pour les initiatives personnelles lors des déplacements, sorties (activités sportives non structurées par le club, par exemple apnées, nage libre, etc....).

Le bureau

Autorisation à remettre au responsable du Club

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Adresse : _____

Déclare autoriser le mineur ci-dessous,

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

à pratiquer toutes les activités subaquatiques organisées par le Coelacanth Plongée.

Fait à : _____, le _____

Signature